

ASSURER LE BIEN-ÊTRE DES MALADES

Quelles sont les principales activités ?

Intégré à une équipe de soins, l'aide-soignant assiste l'infirmier dans les activités quotidiennes de soins. Il contribue au bien-être des malades, en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie.

En collaboration avec l'infirmier, et sous sa responsabilité, l'aide-soignant assure auprès des patients des soins d'hygiène et de confort (toilette, repas, réfection des lits, accueil, installation et transfert des patients...).

Il aide l'infirmier dans la réalisation des soins, et contribue ainsi à la prise en charge globale du patient. Il transmet ses observations par écrit et par oral pour assurer la continuité des soins. Il participe à la réalisation d'animations à destination des personnes admises dans des centres de soins de suite et de rééducation. L'aide-soignant peut être amené à travailler la nuit, le week-end et les jours fériés.

L'aide-soignant a la possibilité de changer de fonction et de travailler auprès des enfants en passant le diplôme d'auxiliaire de puériculture, chargé de l'hygiène, du confort et de l'alimentation des nouveaux nés.

Après trois années d'exercice il peut également se présenter aux épreuves de sélection pour l'entrée dans un institut de formation en soins infirmiers.

Pour quelle rémunération ?

Le traitement net mensuel d'un aide-soignant de classe normale dans la fonction publique hospitalière est compris entre 1 385 € en début de carrière et 1 668 € en fin de carrière, primes et indemnités permanentes comprises.

Quelles sont les compétences et qualités nécessaires ?

Avoir le goût du contact et le sens de l'écoute figurent parmi les qualités nécessaires au métier d'aide-soignant. Il doit également savoir travailler et s'organiser au sein d'une équipe. Il participe à la

surveillance des fonctions vitales et sait discerner le caractère urgent d'une situation de soins pour alerter les personnels soignants. Il connaît les techniques et les règles de sécurité lors des déplacements d'une personne. Il maîtrise les protocoles d'entretien des locaux et du matériel. L'aide-soignant doit avoir une bonne résistance physique dans la mesure où il est amené à effectuer fréquemment des manutentions de patients.

Quelle est la formation à suivre ?

Le diplôme professionnel d'aide-soignant se prépare en 10 mois. La formation est ouverte aux personnes de 17 ans au moins, sans condition de diplôme. Le programme d'enseignement comporte actuellement 1 435 heures d'enseignement dont 595 heures théoriques et 840 heures d'enseignement clinique.

Le diplôme professionnel d'aide-soignant peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience. Le candidat doit alors justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme. La durée totale d'activité exigée est de 4 ans pour l'année 2006 et de 3 ans pour l'année 2007.

PAROLE DE PRO

Sylvie, aide-soignante



« Le métier d'aide-soignant est avant tout un métier de contacts. Notre rôle est d'être à l'écoute des besoins des patients pour y répondre au mieux.

Par notre disponibilité et par le bon accueil que nous leur réservons, nous contribuons à améliorer les conditions de leur séjour à l'hôpital. A travers un certain nombre de tâches comme le réveil, le petit-déjeuner adapté au régime, la toilette, la réfection des lits, la commande des repas, nous leur

apportons une aide physique et morale.


Au-delà des différents gestes, c'est surtout la manière de faire les choses qui est importante, l'attention qu'on porte aux besoins de la personne et à son entourage. Pour les séjours un peu plus longs, nous apprenons à connaître les patients et certains se confient : écouter ce qu'ils ont à dire, c'est une forme de soin.

C'est un métier très enrichissant, tant par la variété des échanges avec les malades que par la diversité des situations que l'on peut rencontrer selon le service dans lequel on travaille. »

Pour en savoir plus

www.metiersantesolidarite.gouv.fr

Info' métiers

 **N° Indigo 0 825 042 042**

0,15 E TTC / MN



Ministère de la Santé
et des Solidarités